

L'an deux mille vingt et un et **le deux avril à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en web conférence et à la salle du conseil à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

**Présents :**

En salle de conseil : Dominique VIOT

En visio-conférence : Elise AUCLAIR-BURDEAU, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Sophie GUINET, Gaëlle LABALME, Emile LIEBAUD, Karine MOMMESSIN, Marianne MORSLI, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX.

**Absents :**

Pierre BAILLY-BECHET donne pouvoir à Roger RIBOLLET

Evelyne MONFRAY donne pouvoir à Dominique VIOT

Franck RAMPON donne pouvoir à Aurélien BERRY

Karine POTHIER

Nombre de conseillers en exercice : **15**                      Présents et représentés : **14**

Date de la convocation : 26 mars 2021    Date d'affichage : 26 mars 2021

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Dominique VIOT a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour**

**M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une question : autorisation de signer une convention pour le nouvel appel à projet numérique**

***Délibérations***

- Budget principal 2021 – Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement.
- Renouvellement de l'organisation du temps scolaire

**Délibérations :**

**N°07 : Budget principal 2021 – Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-1,

Vu le budget Principal 2020, voté par le Conseil Communautaire ainsi que les décisions modificatives qui l'ont complété,

Jusqu'à l'adoption du budget 2021, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (L. 1612-1 al. 3 CGCT).

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits en investissement aux comptes 2188 et 2183, sur l'exercice 2021 avant le vote du budget primitif 2021,

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré,**

➤ **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder aux ouvertures de crédits pour un montant de 225,19€ TTC au compte 2152, de 517,20€ T.T.C au compte 2183 et de 564€ au compte 21538 pour le règlement des acquisitions de :

- Amélioration du poste informatique du secrétariat réalisé par Micronov pour un montant de 344,40€ au compte 2183
- Réinstallation de la sauvegarde suite à l'amélioration du poste du secrétariat réalisé par Rex Rotary pour un montant de 172,80 € au compte 2183
- Achat de panneaux de signalisation auprès de Signaux Girod pour un montant de 225,19€ au compte 2152
- Création d'un regard vers chez M. Picard à Montgoin réalisé par l'entreprise BERGER TP pour un montant de 564€ au compte 21538

➤ **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessus ainsi qu'à signer tout document afférent à cette décision.

#### **N°08 : Renouvellement de l'organisation du temps scolaire**

M. le Maire rappelle qu'en date du 24 novembre 2017, le conseil avait délibéré pour le choix du rythme scolaire (4 jours par semaine) pour la rentrée 2018.

Aujourd'hui la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain nous demande de renouveler notre position sur l'organisation du rythme scolaire.

Le conseil d'école, en date du 18 mars 2021, s'est prononcé de façon unanime pour la semaine de 4 jours.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

➤ **DECIDE**, en lien avec l'école, de se positionner pour le rythme scolaire à 4 jours par semaine pour la rentrée 2021.

#### **N°09 : Autorisation de signer une convention pour le nouvel appel à projet numérique**

Monsieur le Maire informe que notre commune peut bénéficier d'un financement dans le cadre de l'AAP Label Ecole Numérique par la Délégation Régionale Académique au Numérique Educatif – site de Lyon.

L'objectif est de profiter d'un taux de subvention exceptionnel à 70% sur le matériel et 50% sur les ressources logicielles pour améliorer les conditions de travail dans les classes élémentaires avec principalement des tableaux interactifs à courte focale.

Le montant estimé de la dépense est de 5 000 € pour le matériel et 920 € pour les ressources soit un reste à charge TTC maximum de 1 960 € sur lequel la TVA sera récupérée pour sa plus grande part.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer une convention et tous documents afférents afin de bénéficier d'un financement dans le cadre du label Ecole Numérique, attribué par la Délégation Régionale Académique au Numérique Educatif – site de Lyon

#### **Rapport des commissions**

##### **Action sociale et culturelle et services à la population**

Un point sera fait jeudi 8 avril avec Fabrice Matteucci de l'AJC Centre social L'Embarcadère sur l'avancement du sujet de la garderie en ALSH et les idées d'actions pouvant être menées par le CCAS.

Il est proposé d'installer à proximité du parking du cimetière une « boîte à légumes » sur le principe de la boîte à livres. L'idée est que ceux qui ont trop de légumes, de plants, de fruits dans leur potager puissent les apporter, libre à qui veut de se servir.

Il sera possible également de laisser des indications pour venir cueillir chez l'habitant.

Un abri en bois équipés d'étagères permettra d'accueillir les légumes.

### **Communication fêtes et cérémonies**

Un concours de BD est lancé et communiqué aux habitants dans la note d'information distribuée ce week-end. L'école participe.

### **Urbanisme et environnement**

Un arrêté a été pris pour limiter le tonnage sur le pont de la Vallée. Les panneaux sont installés. La commune de Bey va faire la même chose de son côté.

La modification du PLU suit son cours. Les dossiers ont été envoyés aux Personnes Publiques Associées et à la DREAL pour la nécessité d'une étude environnementale. L'enquête publique doit débuter le 11 mai.

La commission Urbanisme et environnement s'est réunie sur place pour évoquer les aménagements envisagés chemin de la Gare, chemin des 3 coins et chemin de St Cyprien. Dans le cadre de l'élaboration du contrat de Territoire au niveau de la communauté de communes et des communes il faut prévoir rapidement les projets envisagés afin de pouvoir bénéficier des aides liées au plan de relance en lien avec la transition écologique.

Les avant-projets discutés sont présentés au conseil.

Une consultation de bureau d'études va être lancée.

Il est prévu de mettre le chemin de la Gare sur la partie entre la place de la bascule et le chemin du stade en sens interdit sauf riverains et garder le sens unique.

Une demande sera faite au Département pour installer des panneaux signalant le passage piéton de la Gare.

L'appel aux volontaires pour la commission « Aménagement extérieur intergénérationnel » a entraîné plusieurs candidatures. Une réunion sera organisée prochainement pour initier le projet.

La table de pique-nique restante a été réinstallée et scellée à l'aire des Leynards.

### **Bâtiments communaux**

Des devis ont été sollicités pour différents travaux et notamment le remplacement de portes et fenêtres pour améliorer l'isolation.

Le choix des investissements sera fait lors du débat sur le budget au prochain conseil municipal.

### **Finances**

Le budget est en préparation. Il sera évoqué avec M. Viricel, conseiller de la Trésorerie, mercredi 7 avril.

Une réunion de la commission Finances est programmée le 12 avril 2021 à 20h00

Il sera présenté au prochain conseil le 23 avril.

**Questions / informations diverses**

La séance est levée à 23h00.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 15 avril 2021 à 20h00.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,

Dominique VIOT